

Le chef de Corps
Directeur départemental du service
d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône

Marseille, le 14/01/2026.

Rapport technique

Dossier suivi par : Cdt Pascal BONNIFAY
Sous-direction Action et anticipation
Groupement Risques industriels et technologiques
Service Prévention des risques industriels et technologiques

N° DEP-2026.01.16-GRIT/1586

Objet : FOS-SUR-MER – ELYSE SPV 6 – Demande avis sur un permis de construire –
PC 013 039 25 00071.

Réf. : Courriel en date du 13/11/2025 enregistré sous le n°ARR-2025.11.20/12732.

COMMUNE	RAISON SOCIALE	CLASSEMENT
FOS-SUR-MER	ELYSE SPV 6	AUTORISATION SEVESO SEUIL HAUT
ADRESSE	NATURE DE LA DEMANDE	PETITIONNAIRE
ROUTE DU QUAI MINERALIER LE GALEJON 13 771 FOS-SUR-MER	AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE : PC 013 039 25 00071	M. Ludovic IZOIRD

DESCRIPTIF DU SITE / PROJET :

La société ELYSE ENERGY est une PME industrielle Française, indépendante, pionnière de la production de carburants et matières premières durables, active en France et sur la péninsule Ibérique.

ELYSE ENERGIE s'investit dans l'indépendance énergétique Européenne et dans l'émergence de la filière des carburants durables. Acteur intégré, son objectif est de développer, financer, construire et exploiter des usines de production de méthanol durable et de carburant d'aviation durable.

Pilotant un programme en France et dans la péninsule Ibérique, de projets de production de carburants durables appelés à intégrer les schémas d'incorporation et de distribution de carburants pour les mobilités lourdes, le développement d'ELYSE ENERGY est intimement lié avec celui de la Zone Industriale Portuaire (ZIP) de FOS et de l'Etang de BERRE, qui assure cette fonction de distribution depuis des décennies, et doit accueillir NEOCARB, son projet de plateforme industrielle portuaire de molécules bas carbone au cœur de la zone de la plateforme industrielle et d'innovation de CABAN-TONKIN (PIICTO).

ELYSE ENERGY est actuellement implantée dans six villes de France et de la péninsule Ibérique. Le siège social de la société est situé à Lyon.

ELYSE ENERGY souhaite accompagner la décarbonation de l'économie, contribuer à la souveraineté énergétique.

ELYSE ENERGY s'inscrit dans une vision à long terme vers la transition énergétique et l'impératif de décarbonation, le rôle des molécules bas-carbone dans la transition énergétique et la circularité pour minimiser les prélèvements et impacts environnementaux.

Le projet NEOCARB, porté par ELYSE ENERGY, vise à construire et exploiter une plateforme industrialo-portuaire intégrée de production d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone, d'e-méthanol et de carburants d'aviation durable, destinés aux marchés de l'industrie, du maritime et de l'aérien.

Cette plateforme sera implantée au sein de la ZIP de FOS-SUR-MER, pour répondre aux enjeux de décarbonation, de souveraineté industrielle et énergétique, et de réduction de la pollution atmosphérique issue des activités aériens et maritimes. La ZIP de FOS-SUR-MER et plus particulièrement la zone de PIICTO constituent un site d'implantation privilégié grâce à leur multimodalité combinée à la présence d'un vaste écosystème industriel, dont une grande partie est investi dans la distribution de carburants depuis des décennies.

Le choix du site de FOS a été fait après l'étude de plusieurs emplacements. Le site d'ASCOFIELD, retenu comme emplacement idéal pour le développement de NEOCARB est parfaitement adapté grâce à son environnement industriel et portuaire, sa surface disponible, son caractère multimodal et sa compatibilité avec l'accueil d'un site SEVESO grâce à son insertion dans le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) FOS-OUEST qui garantit la maîtrise des risques industriels au sein du territoire du golfe de FOS-SUR-MER.

Le foncier qui s'étend sur 52 hectares a été sécurisé et les conditions d'implantation foncière ont été contractualisées avec le propriétaire.

Alors que le projet devait être traité en une seule fois, ELYSE ENERGY s'est retrouvée confrontée à l'évolution significatives d'éléments structurants du projet qui l'ont conduit à adapter le portage de son instruction, et à adopter une approche séquencée, en œuvrant dans un premier temps à l'inscription du site NEOCARB comme une plateforme dédiée à la logistique de carburants de synthèse, et conçue pour accueillir à terme des unités de production de carburants de synthèse et leurs utilités en mode plug & Play.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

1 avenue de Boisbaudran - CS 70271 – 13326 MARSEILLE CEDEX 15 – 04.91.28.47.47

Ainsi, la première phase du projet, « NEOCARB LOG », permettra de par sa capacité de stockage de méthanol et de carburants d'aviation durable de proposer une offre locale de molécules décarbonantes aux futurs usagers que sont les acteurs du transport aérien et maritime, et à l'industrie chimique.

La deuxième phase « NEOCARB PROD » intégrera les unités de production de méthanol bas-carbone et de carburant d'aviation durable. Ces deux unités utiliseront de l'hydrogène bas-carbone produit sur le site par électrolyse, complété par des sources industrielles locales ou de la future connexion au réseau de transport d'hydrogène par canalisation.

Le terrain d'assiette du projet se situe sur la commune de FOS-SUR-MER au lieu-dit le GALEJON.

La phase LOG du projet se trouve au cœur de l'implantation définitive et accueille des fonctions opérationnelles mais pas encore de production à proprement dit :

- Une zone entrée accueil, administrative, bureaux, salle de confinement, poste de garde filtrage et sécurité ;
- Une zone technique poste ENEDIS ;
- Une zone d'atelier entrepôt, salle de supervision et confinement ;
- Une zone de chargement et de déchargement camion avec un local chauffeur / opérateur ;
- Une zone de chargement et de déchargement train ;
- Un système de sécurité et de prévention sur l'environnement.

La partie LOG se développe sur une surface de 5.5 hectares qui représente 1/10^{ème} du foncier total et uniquement sur la commune de FOS-SUR-MER.

Accessibilité :

Le projet de desserte routière du mole central sera sous la maîtrise d'ouvrage GPMM. Ce dossier n'est pas intégré dans le dossier de demande d'autorisation d'ELYSE SPV 6 / NEOCARB.

Les dessertes routières de la zone du môle central font l'objet d'une attention particulière du fait des nombreux projets et trafics annoncés. Le GPMM a lancé les études nécessaires à la requalification des voies d'accès des projets à venir. Le projet consiste en la création d'une voirie secondaire sur le môle central permettant d'une part une desserte fine des parcelles industrialisées, et d'autre part la création d'une voie de maillage et d'un accès secondaire depuis la route départementale. Ce parti d'aménagement améliore la résilience et la sécurité de la zone et dissocie les accès privés de la voirie principale. Le long de cette nouvelle voie, le GPMM envisage de poser les canalisations d'eau industrielle et eau potable permettant d'assurer notamment la connexion Ouest à la parcelle NEOCARB.

Le choix du scénario d'aménagement routier a été arrêté à l'été 2025, et transmis à NEOCARB le 1er septembre 2025 intitulé « GPMM_CABAN-EP-018-Aménagement-VARIANTE03- indB_annoté-B ». Le GPMM envisage de déposer le dossier d'autorisation environnemental portant sur les futures voies de dessertes au 1er trimestre 2026. En fonction de l'instruction du dossier, les travaux pourraient débuter début 2027. La livraison globale de la desserte sera phasée, calquée sur les mises en service des différents projets industriels. Ces travaux nécessitent un phasage temporel complexe associant les gestionnaires de réseaux structurants, les travaux de voirie et les travaux des industriels. La desserte de la parcelle NEOCARB sera assurée dans un premier temps par le carrefour du lancier et le poste d'accès en bord de darse 1 pendant les premières phases de travaux du projet NEOCARB LOG, et les travaux de création de l'accès définitif par le Nord. La mise en service du raccordement via l'accès MARCEGAGLIA à la RP 541 sera mis en service ultérieurement avec le projet NEOCARB PROD.

Dans le cadre de cette opération, le GPMM réalisera également le raccordement routier principal à la parcelle NEOCARB, ainsi qu'un deuxième raccordement réseaux EI, AEP afin de sécuriser l'alimentation. Ces travaux sont intégrés au dossier d'autorisation de desserte routière porté par le GPMM.

L'accès principal au terrain se fera depuis la route projetée par le GPMM, mais en début d'opération mais surtout pour le chantier l'accès se fera par une route GPMM existante au Nord du projet. La nouvelle route du GPMM viendra se rattacher sur un embranchement de la route départementale 268 au Nord et sur la route du quai minéralier au Sud.

Les accès secondaires et accès pompiers se feront le long du canal de navigation d'ARLES à BOUC. Cette route qui commence depuis le Nord sur l'embranchement de la D 268 et continuée vers le Sud par la route à venir du SDIS, elle viendra réaliser une connexion avec la route du quai minéralier au Sud.

En interne les constructions seront accessibles par une route aménagée sur l'ensemble du projet. Tous les stationnements seront en aérien.

Dispositions constructives :

Les constructions sur le site pour la phase LOG représenteront une surface de 6 210 m². La hauteur des bâtiments variera entre 17.20 m et 20 m pour le plus haut bac.

Les bâtiments les plus proches des limites de site se trouveront à 10.58 m des limites de terrain. Les constructions ne seront pas visibles ou très peu depuis la voie publique.

Les parkings seront couverts d'auvents avec panneaux photovoltaïques.

Le bâtiment principal sera proposé comme une plateforme surélevée accueillant des modules en bois. Une structure évolutive, en plus ou en moins, en étalement ou superposition, dont la silhouette fera référence aux plateformes pétrolières juchées sur leurs échasses et n'ayant aucun complexe quant à toutes leurs fonctionnalités.

Le site sera clôturé avec des clôtures d'une hauteur de 2.5 m. Elles seront composées, de poteaux métalliques ancrés dans une lisse de béton, d'un grillage rigide et sur la partie haute 3 lignes de ronces inclinées.

Désenfumage :

Sans objet et non décrit dans le présent dossier.

Moyens de lutte contre l'incendie :

Le dossier ne présente pas concrètement de descriptif de la défense incendie du site. Nous pouvons interpréter des données sur plans qui montrent une réserve incendie ainsi qu'un réseau incendie alimentant plusieurs points d'eau incendie.

Pour la partie rétention, deux bassins seront créés.

Classement :

L'installation ELYSE SPV 6 est classée sous le régime de l'autorisation, SEVESO SEUIL HAUT.

PRINCIPAUX TEXTES APPLICABLES

- Le code de l'urbanisme ;
- Code de l'environnement ;
- Le code du travail ;
- La loi n° GTP-PRS 201400012/ 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour l'environnement (ICPE) codifiée dans le livre V du Code de l'environnement ;
- Loi n°2011-525 du 17 mai 2011 ;
- Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;
- Arrêté préfectoral 17 avril 2024 approuvant le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie.

AVIS, PRESCRIPTIONS DU SDIS :

Transmis avec avis favorable, compte tenu de l'accessibilité aux engins de secours au terrain d'assiette au regard de l'article R111-5 du code de l'urbanisme, sous réserve du respect de la réglementation et de la prise en compte des prescriptions ci-après.

Un avis différent pourrait être rendu dans le cadre d'une étude environnementale.

Prescriptions :

1. Le porteur du projet devra respecter les éléments précisés dans le dossier ;
2. Le porteur de projet devra s'assurer que les voies d'accès au site ainsi que la voie de secours seront réalisées au moment de l'exploitation du site ;
3. Le porteur de projet devra s'assurer qu'au démarrage de la phase chantier, le site soit accessible pour les engins des services d'incendie et de secours ;
4. Le porteur de projet devra dans son étude environnementale décrire, de façon précise, l'ensemble du dispositif de lutte contre l'incendie ;
5. Le porteur du projet devra prendre en compte les prescriptions du guide pour l'élaboration des projets photovoltaïques du SDIS 13 pour ses ombrières.

Commandant

Pascal BONNIFAY

